

## Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée qu'à une séance du conseil municipal qui se tiendra le mardi 28 mars à 19h, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande à plusieurs volets concernant le lot 6 290 317 du cadastre du Québec situé sur la rue Filion et visant à permettre dans le cadre d'un projet intégré commercial projeté les dérogations suivantes :

- 1) La construction de deux bâtiments principaux commerciaux ayant trois façades sur rues et comportant des pourcentages d'ouverture (porte et fenêtre) respectifs de 16,5 % (façade avec bureaux du 1<sup>er</sup> bâtiment sur Coteau), de 7,5 % (façade sans bureaux du 1<sup>er</sup> bâtiment sur Coteau), de 8,6 % (façade du 1<sup>er</sup> bâtiment sur Filion) et de 6,2 % (façade du 2<sup>e</sup> bâtiment sur Coteau), alors que l'article 3.5.2, alinéa 1, paragraphe 2 du règlement de zonage numéro 1200-2018 stipule que le mur de la façade avant et de toute façade adjacente à une rue d'un bâtiment principal d'usage commercial doit comporter au moins 10 % de sa superficie en ouverture, et que ce pourcentage doit être augmenté à 20 % dans le cas de bureaux administratifs complémentaires à l'usage principal;
- 2) La construction d'un bâtiment principal commercial comportant une marge de recul arrière de 6,5 mètres, alors que la marge de recul arrière applicable dans la zone C-01 est de 9 mètres (Annexe 2 « Grilles des spécifications » du règlement de zonage numéro 1200-2018);
- 3) L'aménagement d'une aire de stationnement hors rue comportant 22 cases de stationnement alors que l'article 5.1.5 du règlement de zonage numéro 1200-2018 exige 1 case de stationnement par 100 mètres carrés de plancher pour un usage de sous-classe C710 (Établissements liés au transport, à la logistique et à la distribution de produits), soit 31 cases pour les 3135,9 mètres carrés de superficie de plancher totale des 2 bâtiments commerciaux projetés.

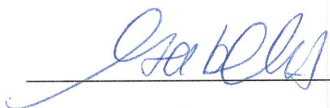
Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de cette séance.

Pour toutes questions vous pouvez communiquer avec m. Martin Blais, urbaniste, au 450-347-5446, poste 203 ou, par courriel au : [amenagement@sjlm.ca](mailto:amenagement@sjlm.ca)

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce lundi 13 mars 2023.

☞ ☞ ☞ ☞

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie au bureau municipal entre 8h00 et 22h00 en ce jour du 13 mars 2023.



**Isabelle Arcoite**  
Directrice générale et greffière-trésorière